

Nous reconnaissons que cette mesure n'en a pas empêché un certain nombre de partir qui auraient dû rester sur la ferme, mais au cours de l'hiver dernier des centaines d'ouvriers agricoles qui auraient aimé quitter la ferme pendant cette saison, en ont été empêchés parce qu'on a appris que leurs services étaient indispensables à l'agriculture durant toute l'année.

b) Tous les permis accordés aux garçons de ferme que l'on a recrutés pendant cette campagne expirent le 1er avril. Il a été entendu avec les provinces que cette date pourrait être prorogée dans le cas des ouvriers agricoles originaires de régions où les travaux du printemps pourraient être retardés à cause des conditions atmosphériques. On a instruit les surintendants régionaux de la procédure à suivre dans leurs régions respectives au sujet de l'annulation systématique des permis quand on a besoin de ces hommes pour les travaux de la terre. On leur a demandé de consulter les autorités agricoles provinciales quant aux dates où les ouvriers devraient retourner à la ferme dans les différentes régions. On prendra les mesures nécessaires en vue d'annuler les permis des garçons de ferme de manière qu'ils soient libérés de leur emploi temporaire afin de retourner à la ferme aux dates indiquées. Les bureaux de placement locaux ont reçu des instructions précises leur demandant d'exercer un contrôle rigoureux afin de s'assurer que les ouvriers agricoles soient libérés à la date de l'annulation de leur permis. Les représentants des gouvernements provinciaux sont priés de faire savoir quand ces ouvriers retournent à l'agriculture dans les régions où ils avaient été recrutés. On exercera ainsi un double contrôle en vue de s'assurer que ces hommes retournent à la ferme.

PENSIONS ET SANTÉ NATIONALE—DIVISION DU BIEN-ÊTRE POUR LA PROVINCE DE QUÉBEC

M. GAUTHIER:

1. Depuis le 1er novembre 1942, combien de représentants de la division du bien-être ont été nommés dans la province de Québec par le ministère des Pensions et de la Santé nationale pour aider au rétablissement-civil des soldats?
2. Quels sont les noms, l'endroit de résidence et la profession de ces représentants?
3. Ces représentants ont-ils déjà servi dans l'armée a) au cours de la guerre de 1914-1918, b) au cours de la guerre actuelle?

L'hon. M. MACKENZIE:

1. Quinze représentants ont été nommés.
- 2 et 3.

Nom—adresse—occupation—service de guerre

Desjardins, L.-H., 1010 Ouest, St-Jacques, Montréal, Qué., fonctionnaire, service de l'assistance aux anciens combattants, gr. 3, 1914-1918.

[M. Martin.]

Bell, H. M., 205 Gohier, Montréal, Qué., fonctionnaire, service de l'assistance aux anciens combattants, gr. 3, 1914-1918.

Bourgault, J.-A., St-Louis de Bonsecours, Qué., fonctionnaire, service de l'assistance aux anciens combattants, gr. 2, 1914-1918.

Brown, J., 3469 Hutchison, Montréal, Qué., commis, gr. 4, 1914-1918 et guerre actuelle.

Driscoll, W. S., 3564 Hutchison, Montréal, Qué., commis, gr. 3, 1914-1918.

Verdon, R., 21 Dufferin, Granby, Qué., commis, gr. 3, guerre actuelle.

Bourque, R.-L.-J., 2 chemin Ste-Marguerite, Montréal, Qué., commis, gr. 2, guerre actuelle.

Haig, D., Philipsburg, Qué., commis, gr. 2, guerre actuelle.

Klein, Mlle E., 5214 Hutchison, Montréal, Qué., sténographe, gr. 2.

Moquin, Mlle H., 3464 St-Denis, Montréal, Qué., dactylographe, gr. 2.

Lebeau, Mme J.-A., 7651 boulevard Lasalle, Lasalle, Qué., dactylographe, gr. 2.

Poirier, Mlle G., 3298 avenue Verdun, Verdun, Qué., sténographe, gr. 2.

Ferland, L., 12,407 Notre-Dame des Anges, Cartierville, Qué., fonctionnaire, service de l'assistance aux anciens combattants, gr. 1, 1914-1918.

Guay, Mlle R., 99 Boulamaque, Québec, Qué., sténographe, gr. 2.

Piegay, Mlle J., 44 avenue Marguerite-Bourgeois, Québec, Qué., sténographe, gr. 2.

\* ROSARIO MESSIER

M. LECLERC:

1. M. Rosario Messier est-il fonctionnaire du gouvernement fédéral à Ottawa?
2. Le cas échéant, quelle est la nature de ses fonctions?

L'hon. M. McLARTY:

1. Non.
2. Répondu au n° 1.

LOI DE MOBILISATION—OUVRIERS AGRICOLES

M. HENDERSON:

Lorsque des ouvriers agricoles demandent un ajournement de service militaire, que font les membres des commissions de mobilisation pour s'assurer que ces particuliers sont indispensables ou non à l'agriculture?

M. MARTIN:

Des questionnaires sont envoyés à celui qui demande un ajournement afin de voir s'il est essentiel à l'agriculture. Le registraire se renseigne aussi auprès des représentants agricoles de la province et de la Royale gendarmerie à cheval du Canada. Il consulte aussi le représentant de l'Agriculture attaché à la commission de mobilisation.